Rythmes scolaires : éléments de comparaison internationale

Remarques préliminaires

Pour comparer les rythmes scolaires selon les pays, on dispose de deux sources d'information[1] :

- au niveau européen, la base de connaissances Eurybase, qui décrit les caractéristiques du système éducatif de chaque pays d'Europe, et le réseau Eurydice qui fournit de l'information sur les systèmes éducatifs européens ainsi qu'une analyse de ces systèmes et des politiques menées en la matière ;

- au niveau des pays de l'OCDE, les chiffres de l'OCDE et la publication annuelle « *Regards sur l'éducation* ».

Certaines données synthétiques sont issues de la documentation rassemblée en 2010 par la conférence nationale sur les rythmes scolaires.

Dans un certain nombre de cas (Danemark, Italie), les rythmes scolaires font l'objet de recommandations ou de cadrages nationaux, mais sont adaptés ou précisés par les instances régionales (Italie), voire les établissements eux-mêmes (Danemark). En Allemagne, chaque Land décide de son calendrier scolaire. Ainsi, dans les pays fédéraux (Allemagne par exemple), les données présentées ici correspondent à de grandes tendances qui ne sauraient masquer la diversité des situations de terrain.

En résumé

- Dans l'ensemble, **le nombre de semaines de cours est plus élevé qu'en France** (autour de 38) ;

- A quelques exceptions près (Italie ou Finlande), **la durée des vacances d'été est plus courte qu'en France ;**

- Dans plusieurs pays (Danemark, Allemagne, Finlande), la durée d'un cours est plus réduite qu'en France.

---

[1] Ces sources doivent toutefois être utilisées avec prudence, compte tenu des difficultés à mesurer le temps scolaire. Il est en effet indiqué dans l'étude « *Rythmes scolaires en Europe* » (voir sources), que l'organisation du temps scolaire s'avère difficilement comparable :
1- Le nombre de jours d'école par semaine renseigne peu sur la quantité de temps d'enseignement que reçoivent les élèves. Si les élèves de la grande majorité des pays européens vont à l'école toute la journée tous les jours sauf le week-end, l'après-midi peut être consacrée à des activités sportives ou aux loisirs, comme au Danemark, en Hongrie, en Autriche, mais aussi en Allemagne et dans certaines communautés en Espagne.
2- L'appréhension du temps global d'enseignement dans un pays peut s'avérer difficile du fait que certains pays imposent seulement un nombre minimum d'heures d'enseignement, qui peut être complété par les collectivités territoriales et les écoles. C'est le cas en Finlande par exemple.
3- La comparaison entre niveaux d'enseignement ou années scolaires est aussi rendue difficile par la globalisation des heures par cycle scolaire, dont les durées varient selon les pays.

1. Une organisation annuelle du temps scolaire très diversifiée en Europe

a) Des dates de rentrée des classes disparates

Tous les enfants européens ne rentrent pas à l'école au début du mois de septembre.

- Les enfants bulgares, grecs, italiens, maltais, roumains ou luxembourgeois prennent le chemin de l'école à la mi-septembre au plus tôt.

- En revanche, dans les pays nordiques et en Ecosse, les élèves ont déjà retrouvé les bancs scolaires à la mi-août ou même avant.

- Aux Pays-Bas et en Allemagne, l'organisation varie suivant les régions.

b) Les divergences concernant la durée des vacances d'été

La longueur des vacances d'été varie, pour l'enseignement primaire, du simple au double avec :

- 12 ou 13 semaines dans 10 pays (Bulgarie, Estonie, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Portugal, Roumanie et Turquie) ;

- 10 ou 11 semaines dans 8 pays (Chypre, Finlande, Hongrie, Irlande, Pologne, Espagne, Suède et Islande).

- 9 semaines : la France se trouve dans un groupe de 6 pays (Belgique, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Irlande du nord) ;

- 6 semaines dans 4 pays (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Liechtenstein).

2. Quelques tendances se dégagent

S'il ressort des comparaisons internationales sur les rythmes scolaires une grande variabilité entre les pays, quelques tendances se dégagent pourtant.

a) L'allongement de la durée de l'éducation en Europe

Une nette tendance à une **scolarité obligatoire plus longue** se dessine dans presque tous les systèmes éducatifs en Europe, en lien avec l'objectif de réduire le taux d'abandon précoce et, dans quelques cas, s'assurer que tous les élèves obtiennent un certificat d'enseignement de base.

Dans dix pays, le début de la scolarité obligatoire a été avancé d'une année.

À l'autre extrémité de l'échelle, 13 pays ont prolongé la durée de l'enseignement obligatoire à temps plein d'un ou deux ans, et de trois dans le cas du Portugal après des réformes récentes.

b) Une année scolaire de 38 à 40 semaines scolaires et la tendance à l'allongement du calendrier scolaire

Plusieurs pays ont, entre 2005 et 2010[2], procédé à un allongement de leur calendrier scolaire, pour atteindre 38 à 40 semaines. Il en va ainsi de la Pologne (+ 1 semaine), de la République tchèque (+ 2 semaines), de la Corée (+ 3 semaines), de l'Italie et du Japon (+ 5 semaines).

Cet allongement du calendrier semble bien viser un meilleur étalement de l'année scolaire : il ne s'accompagne pas nécessairement d'une augmentation de l'horaire annuel et, lorsque c'est le cas, cette augmentation reste limitée.

Seuls deux pays s'inscrivent à contre courant puisqu'ils ont réduit à la fois le calendrier et l'horaire scolaire annuel : la Grèce (- 4 semaines) et la Fédération de Russie (- 10 semaines).

c) La généralisation de la semaine de 5 jours

Aucune enquête systématique ne permet de comparer l'organisation de la semaine ou de la journée scolaire dans les différents pays. Cependant, l'extrapolation des données de l'OCDE (division du nombre de jours d'école par le nombre de semaines scolaires) permet de dégager un **modèle dominant, qui est celui d'une semaine scolaire de 5 jours pleins.**

- Au-dessous de cette moyenne, la semaine de 4,5 jours est pratiquée en Belgique et dans le secondaire en France. **Quant à la semaine de 4 jours, elle n'est en vigueur que dans l'enseignement primaire français.**

- À l'autre extrême, la semaine de 5,5 jours est pratiquée en Indonésie et dans certains Länder d'Allemagne et d'Autriche (*OCDE, 2010* ; *Eurybase).*

- Très rares sont les pays où le samedi reste une journée de classe.

Cette situation se rencontre dans quelques pays seulement, dans certains Länder en Allemagne (avec deux samedis d'école par mois), en Italie particulièrement au niveau secondaire et en Pologne où certaines régions ou municipalités étalent la semaine sur six jours ; mais cela ne modifie pas le nombre d'heures d'enseignement sur la semaine.

d) Moyennes hebdomadaires et quotidiennes des enseignements

Moyennes hebdomadaires de 23h30 dans le primaire et de 26h dans le secondaire

En extrapolant les données de l'OCDE, on observe que la charge hebdomadaire moyenne des enseignements (horaire total / nombre de semaines) serait de :

- 23h30 dans le primaire,
- 26h dans le secondaire.

Moyennes quotidiennes de 4h dans le primaire et d'un peu moins de 5h dans le secondaire

En extrapolant les données de l'OCDE, on observe que la charge quotidienne moyenne des enseignements (horaire total / nombre de jours) serait de :

- 4h dans le primaire,
- un peu moins de 5h dans le secondaire.

[2] Comparaison des données de 2010 sur le temps scolaire annuel avec celles recueillies en 2005 (*Regards sur l'éducation 2005*, année de référence 2003).

3. Spécificités des rythmes scolaires en France

Des comparaisons internationales, il ressort plusieurs observations qui caractérisent les rythmes scolaires en France : **les rythmes de l'école française apparaissent concentrés sur un nombre de semaines et de jours bien inférieur à la moyenne européenne. Aussi, la journée scolaire est plus chargée en France que dans de la plupart des pays** (*OCDE*, 2010, *Eurybase*).

a) La quantité du temps scolaire

La France reste parmi les pays dont **la scolarité est la plus concentrée**, avec :

- 140 jours d'école dans le primaire
- 178 jours dans le secondaire,
- la moyenne OCDE est de 187 jours au primaire comme au secondaire.

b) L'étalement de ce temps sur le calendrier annuel

En matière de congés estivaux, la France se situe dans la moyenne haute de l'Europe, avec 9 semaines.

En revanche, c'est en France que les congés en cours d'années sont les plus longs, avec 4 périodes de deux semaines réparties sur les 10 mois de l'année scolaire. En effet, dans la plupart des autres pays, les « petites » vacances dépassent rarement une semaine (*Eurydice*, 2010).

c) La charge hebdomadaire et quotidienne

Si le calendrier scolaire français est concentré sur un nombre de jours limité, **le volume horaire annuel est l'un des plus importants des pays de l'OCDE.** De ce fait, la journée des écoliers, collégiens et lycéens français est plus dense et plus chargée que celle de la plupart des autres élèves dans le monde.

4. Situation dans quelques pays européens

a) Allemagne

Nombre de jours par semaine : 5 ou 6 jours (avec en ceux cas 2 samedis libres par mois)

Durée d'un cours : 45 min

Nombre d'heures par semaine :

au primaire de 20 à 27 cours de 45 min (en fonction de l'âge) ;

au secondaire de 28 à 32 cours de 45 min (en fonction de l'âge) ;

Rythme de la journée : en général de 7h30 ou 8h30 à 13h30 (11h30 dans le cas de la semaine de 6 jours). De plus en plus d'écoles et établissements offrent un accueil prolongé (jusqu'à 14h et des activités extrascolaires, partiellement à la charge des familles).

Temps de pause : sans objet

Nombre de semaines d'enseignement/ an : environ 37,5

Périodes de congé dans l'année : 75 jours ouvrables au total, en plus des 10 jours de festivités nationales ou religieuses.

- Octobre
- Noël
- Février
- Pâques
- Pentecôte

Durée des congés d'été : 6 semaines (entre mi-juin et mi-septembre suivant les Länder).

Instance de décision : chaque Land décide du calendrier scolaire. Ce choix revient parfois à la *Schulkonferenz* (qui associe parents, élèves, directeur et professeurs).

Le changement du «modèle allemand»

L'enseignement relève de la compétence des Länder, mais la Conférence permanente des ministres de l'éducation et des affaires culturelles (Kultusministerkonferenz : KMK), qui réunit les ministres de l'éducation des 16 Länder, assure une certaine harmonisation des politiques éducatives, notamment en matière de rythmes scolaires.

Au sein des établissements, la Schulkonferenz (organisme qui réunit les parents, les élèves, le directeur d'établissement et les enseignants) décide de l'organisation de la vie scolaire (répartition des cours, récréations), des transports scolaires, des activités à l'extérieur.

Le débat sur la question de la journée continue

La concentration des cours sur la matinée, qui était l'une des caractéristiques majeures du modèle allemand, a fait l'objet de critiques (inadaptation au travail des femmes, corrélation entre l'origine sociale et la réussite scolaire, etc.), de sorte que le gouvernement fédéral a mis en place, en 2003, un programme de 4 milliards € pour promouvoir l'ouverture des établissements scolaires toute la journée, c'est-à-dire jusqu'à 16 ou 17 heures, et ce au moins trois fois par semaine.

A la fin de l'année 2009, plus de 7 000 établissements adhéraient à ce programme, grâce auquel diverses activités allant du soutien scolaire aux loisirs créatifs sont proposées aux élèves. Ces activités sont organisées par les membres du corps enseignant ou par des partenaires extérieurs. Elles sont en général facultatives et donnent lieu à une contribution financière des parents. Les établissements qui participent au programme ont l'obligation de fournir un repas aux enfants.

D'une étude sur la mise en place de la journée continue en Allemagne[3], il ressort que :

- sur le long terme, on observe une influence positive de l'école à temps plein sur les notes individuelles, la motivation et le comportement social des élèves ;
- l'aide aux devoirs a une influence positive sur les notes et la motivation ;
- les élèves apprécient les groupes de travail interdisciplinaires et les activités de loisirs, activités qui ont un impact positif sur leur attitude sociale.

Le calendrier scolaire annuel

Il est établi par la KMK que :

- la durée totale des vacances ne peut excéder 75 jours ;
- les vacances d'été doivent être comprises entre le 1er juillet et le 10 septembre.

En règle générale, les vacances scolaires s'établissent comme suit :

– 5 à 10 jours à la fin du mois d'octobre ;

– 10 à 15 jours à l'occasion de Noël ;

– 5 à 10 jours en février ;

– une dizaine de jours autour de Pâques ;

– 5 à 10 jours pour la Pentecôte.

Le nombre de jours de classe ou d'heures de cours dans l'année

Le nombre de jours de classe est de 188 ou de 208 selon la durée de la semaine.

La durée de la semaine scolaire : 5 ou 6 jours

La semaine scolaire s'étale sur 5 ou 6 jours, selon les choix faits par les Länder.

La plupart des Länder ont opté pour la semaine de 5 jours.

Deux samedis par mois doivent être libres.

L'organisation de la journée scolaire

Traditionnellement, les cours commencent entre 7 h 30 et 8 h 30 et s'achèvent vers 11 h 30 ou 13 h 30 selon la durée de la semaine.

Les cours durent 45 minutes. Leur nombre croît avec l'âge des élèves : il varie en général de 19 à 28 dans l'enseignement primaire et de 28 à 32 au niveau collège.

[3] « *Rythmes scolaires : pour une dynamique nouvelle des temps éducatifs* » d'Agnès Cavet, Dossier d'actualité n° 60 de février 2011 de l'Institut national de recherche pédagogique.

b) Finlande

Nombre de jours par semaine : 5 jours

Durée d'un cours : 45 min (+ 15 min de pause après chaque cours pendant les 6 premières années)

Nombre d'heures par semaine : de 19 h (années 1 et 2) à 30 h (dernières années du lycée)

Rythme de la journée : cours le matin, jusqu'à 15h maximum. Activités scolaires l'après-midi dans l'établissement ou à l'extérieur

Temps de pause : 30 min de pause déjeuner

Nombre de semaines d'enseignement/ an : 38

Périodes de congés dans l'année : 5 périodes :

- 1 à 7 jours en automne ;
- 1 à 2 semaines à Noël ;
- 1 semaine en hiver ;
- 4 jours au printemps ;

Durée des congés d'été : 10,5 semaines

Instance de décision : le ministère de l'éducation fixe le calendrier scolaire (durée de l'année, durée maximale de la journée d'école, etc).

La scolarité est obligatoire de 7 à 16 ans et gratuite jusqu'à 18 ans. Néanmoins, l'obligation porte sur l'instruction et non sur ses modalités, liberté étant donnée aux familles de l'organiser elles-mêmes si elles le souhaitent.

La fonction de pilotage du Gouvernement

Si le ministère de l'éducation pilote l'ensemble du système éducatif finlandais (tutelle sur la presque totalité des enseignements et des programmes de formation bénéficiant d'un financement public), la Finlande a fait le choix original de confier la majeure partie des grands dossiers éducatifs non à des directions ministérielles internes mais à une agence externe responsable de l'ensemble des activités de conception, d'élaboration, d'opérationnalisation et d'évaluation du curriculum national.

Le rôle clé de l'administration locale

Chaque municipalité a l'obligation d'organiser l'enseignement de base : elle est libre d'en définir les modalités dans le respect du cadre législatif qui définit les objectifs de l'enseignement. De même, chaque école peut choisir son matériel pédagogique ou la répartition des matières dans le cadre fixé par la loi. Enfin, les communes jouent un rôle prépondérant et sont responsables de l'administration locale. Les professeurs sont choisis par les communes.

Nombre de jours de cours par an : 190

Les enfants finlandais détiennent le record du minimum d'heures de cours dans l'OCDE. Le système éducatif de la Finlande compte par ailleurs parmi les plus performants d'Europe.

Les journées commencent à 8h et se finissent entre 13h et 14h, ou 15h exceptionnellement en cas d'option, du lundi au vendredi.

Les cours durent 45 minutes et les récréations 15 minutes.

Les vacances d'été commencent fin mai et se terminent vers la mi-août (entre 10 et 11 semaines). Pendant l'année, les élèves se reposent, en dehors des fêtes légales :

- quelques jours fin octobre,
- deux semaines à Noël,
- une semaine fin février,
- quatre jours à Pâques.

c) Autres pays

DANEMARK	Nombre de jours par semaine : 5 jours Durée d'un cours : 45 min Nombre d'heures par semaine : 21h au primaire, 21,5 au collège (difficilement évaluable. Ainsi, au lycée, l'élève choisit pour chaque matière un niveau qui correspond au nombre d'heures dispensées) Rythme de la journée : 8h-12h au primaire / 8 h 14h ou 15h au second degré Temps de pause : 30 min de pause déjeuner Nombre de semaines d'enseignement/ an : 42 Périodes de congés dans l'année : 5 périodes - 1 semaine en automne ;

	- 1,5 semaine à Noël ; - 1 semaine en hiver ; - 1 semaine au printemps. Durée des congés d'été : 26 juin au 10 août (dans le second degré, les congés sont moins longs pour les enseignants que pour les élèves). Instance de décision : le ministère ne donne que des recommandations et une date de sortie et de rentrée des congés d'été pour les professeurs. Le nombre de jours d'école, les dates de vacances des élèves et la durée de la journée relèvent d'une décision prise par la municipalité et le CA de chaque école
CANADA (Ontario)	Nombre de jours par semaine : 5 (lundi au vendredi) Durée d'un cours : 75 min (avec des variantes, de 4à à 90 min) Nombre d'heures par semaine : + ou – 25 h/semaine Rythme de la journée : 9h – 15 h 30 habituellement (sauf dérogation, l'enseignement ne doit pas commencer avant 8 h ni se terminer après 17 h). Temps de pause : 40 minutes de pause-déjeuner. Nombre de semaines d'enseignement/ an : 38 Périodes de congés dans l'année : - 2 semaines à Noël ; - 1 semaine en mars ; Durée des congés d'été : du 1er juillet à la mi-août Instance de décision : la province fixe les grandes lignes (durée de l'année par exemple). L'emploi du temps quotidien est fixé par les conseils scolaires.
GRANDE BRETAGNE (Angleterre)	Nombre de jours par semaine : 5 jours (lundi au vendredi), avec activités optionnelles (compétitions sportives) le samedi ;

	Nombre d'heures par semaine : un minimum de 21 à 25 h en fonction de l'âge des élèves (mais souvent plus) Rythme de la journée : 9 h – 15 h 30 ou 16 h Temps de pause : 1 h Nombre de semaines d'enseignement/ an : environ 38 semaines Périodes de congés dans l'année : en moyenne : - 2 à 3 semaines de vacances à Noël - 2 à 3 à Pâques - quelques jours en février et octobre Durée des congés d'été : 6 semaines réparties entre juillet et août Instance de décision : la durée de l'année est fixée au niveau national. Le calendrier scolaire est établi par les *Local authorities* ou les établissements eux-mêmes.
ITALIE	Nombre de jours par semaine : 4,5 (répartis sur 5 à 6 jours selon les établissements) Durée d'un cours : 50 à 60 minutes Nombre d'heures par semaine : minimum de 25h (peut aller au-delà selon le projet de l'établissement). Rythme de la journée : cours obligatoires le matin (8h-13h ou 14h). Les activités complémentaires ont lieu l'après-midi Temps de pause : chaque école s'organise comme elle le souhaite Nombre de semaines d'enseignement/ an : 38 Périodes de congés dans l'année : 3 périodes dans l'année : 2 semaines à Noël ;

	1 à 5 jours en hiver ; 5 à 9 jours au printemps. Durée des congés d'été : 12,5 semaines (du 5/12 juin au 14/21 septembre) Instance de décision : des recommandations nationales sont formulées, mais les écoles peuvent ajuster le calendrier établi ensuite par les différentes régions.

Sources

« Chiffres clés de l'éducation 2012, Principaux développements des systèmes éducatifs européens au cours de la dernière décennie », publication d'Eurydice.

« Les rythmes scolaires dans l'Union européenne », fondation Robert Schuman, 2011.

« Rythmes scolaires en Europe » de Stanislav RANGUELOV, Nathalie MONS, Arlette DELHAXHE, 31 janvier 2011.

« Eclairages internationaux sur quelques questions d'actualité » dans les Dossiers Insertion, Education et Société n°198 (décembre 2010).

« Rythmes scolaires : pour une dynamique nouvelle des temps éducatifs » d'Agnès Cavet, Dossier d'actualité n° 60 de février 2011 de l'Institut national de recherche pédagogique.

« PISA 2009 - Résultats - Volume I : Savoirs et savoir-faire des élèves : Performance des élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences » (Publication OCDE 2010).

Rapport d'information au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, à la suite d'une mission effectuée en Finlande du 7 au 9 septembre 2009, sur le système scolaire finlandais, par Mme Colette MÉLOT, M. Pierre MARTIN, Mme Françoise CARTRON, M. Claude DOMEIZEL et Mme Lucienne MALOVRY, enregistré à la Présidence du Sénat le 7 avril 2010.

Evaluation de l'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi », mai 2012, ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie association et Groupe d'études sociales, techniques et économiques.

Rapport d'orientation sur les rythmes scolaires *« Des rythmes plus équilibrés pour la réussite de tous »* , conférence nationale sur les rythmes scolaires, juillet 2011.